Cfdt: ARGUMENTAIRE

MARS 2022

POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE JUSTE

ENGAGÉE DE LONGUE DATE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA CFDT DÉFEND, À TRAVERS SES REVENDICATIONS ET SON ACTION SYNDICALE, UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE, C'EST-À-DIRE LA CONSTRUCTION DÉMOCRATIQUE D'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUEMENT SOUTENABLE, SOCIALEMENT ÉQUITABLE ET ÉCONOMIQUEMENT EFFICACE EN ANTICIPANT ET ACCOMPAGNANT SES CONSÉQUENCES SUR LES FEMMES ET HOMMES. **LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE EST L'UNE DES CLÉS DE CETTE TRANSITION.**

La transition énergétique est systémique et touche toutes les activités (recherche, formation, industrie, services publics, mobilités, habitat, santé…) et tous les territoires. La CFDT tient à mettre en avant des grands principes à respecter dans le cadre des débats en cours pour définir une nouvelle politique énergétique prenant en compte les enjeux environnementaux et climatiques, et qui permette de tenir les engagements de la France à horizon 2050 :

- affirmer l'impératif d'une transition énergétique juste pour **l'ensemble des acteurs de la société** : citoyens, travailleurs, consommateurs, employeurs, pouvoirs publics ;
- définir démocratiquement cette politique, à travers un **débat public** associant les composantes de la société et n'emprisonnant pas les générations futures dans des choix irréversibles ;

EN FRANCE, À L'HORIZON 2050, IL FAUDRA SUBSTITUER 50 % DES ÉNERGIES CARBONÉES PAR DES RENOUVELABLES ET 50 % PAR DE LA SOBRIÉTÉ (COLLECTIVE, ORGANISATIONNELLE, SERVICIELLE, DIMENSIONNELLE) ET ÉGALEMENT PAR L'EFFICACITÉ.

- garantir une **énergie accessible** (service public, raccordement), disponible (sans coupures ou intermittence), abordable (lutte contre la précarité énergétique) et fournie sans discrimination (pour les populations et les territoires, via la péréquation tarifaire) ;
- favoriser un mode de **consommation énergétique sobre et efficace**, qui repense les usages individuels et collectifs et s'appuie sur des innovations technologiques et numériques ;
- produire et distribuer une **énergie décarbonée**, avec un mix diversifié, en inscrivant la stratégie énergie-climat de la France dans le respect, voire l'amélioration de l'Accord de Paris de 2015 ;
- articuler les stratégies et **planifications** européennes (Pacte vert, Fit for 55), nationales, les planifications et schémas territoriaux, pour veiller à la cohérence d'ensemble et renforcer les interconnexions qui rendent le système plus stable et résilient ;
- adopter une **politique fiscale** de l'énergie incitative et équitable, qui permette d'accélérer la transition énergétique écologique juste, avec des mesures programmées dans le temps ;
- anticiper les effets en termes **d'emplois, de compétences et de travail**, notamment via des démarches de GPEC/GEPP, pour accompagner les évolutions, en étant vigilant à la qualité des emplois ;
- mettre en œuvre une **politique économique** stratégique, en s'appuyant sur la recherche, pour faire émerger de nouvelles filières et accompagner les filières de l'énergie et les entreprises fortement émettrices de CO_2.

La décarbonation du mix énergétique va imposer de **substituer aux énergies fossiles des énergies décarbonées** et, autant que faire se peut, renouvelables, mais également de **baisser sensiblement notre consommation d'énergie**. En effet, aucune énergie n'est « propre » en tant que telle et toutes les sources de production nécessitent d'être soutenables, par-delà les émissions de gaz à effet de serre, du point de vue de la biodiversité, l'extraction des ressources, l'acceptabilité sociale, du coût économique et des générations futures.

De plus, un certain nombre de technologies nouvelles restent hypothétiques dans leur capacité à sécuriser la transition énergétique : c'est le cas de l'hydrogène, dont le rendement ne permet pas, à ce stade, d'envisager un recours massif. La transition énergétique nécessite donc d'articuler sobriété, efficacité et décarbonation. **En France, on peut considérer qu'à l'horizon 2050, il faudra substituer 50 % des énergies carbonées par des renouvelables et 50 % par de la sobriété (collective, organisationnelle, servicielle, dimensionnelle) et également par l'efficacité.**

C'EST UNE VÉRITABLE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE DE LA TRANSITION QU'IL FAUT CONSTRUIRE, UNE PLANIFICATION DANS LE TEMPS LONG, AINSI QU'UN PILOTAGE PERMETTANT DE MESURER LE CHEMIN PARCOURU, LES EFFORTS À CONSENTIR, LES AJUSTEMENTS À OPÉRER.

ACCOMPAGNER LES MÉNAGES, ENTREPRISES, SALARIÉS ET TERRITOIRES POUR UNE TRANSITION JUSTE

La transition écologique est **systémique** et touche toutes les activités (recherche, formation, industrie, services publics, mobilités, habitat, santé, agroalimentaire, ...). Tous les territoires sont concernés : de l'échelon local à celui de la région, du niveau national jusqu'aux niveaux européen et mondial.

Avant toute chose, la transition écologique doit porter une vision dans un objectif de développement qui soit soutenable et désirable. Promettre du sang et des larmes, c'est mettre tous les acteurs dans une posture de défense obérant toute dynamique rapide de transformation. Autrement dit, ne pas **anticiper et accompagner** les acteurs dans la transition, c'est freiner la dynamique de transformation.

Ne raisonner que transition énergétique ne saurait entrainer le reste de la société. Nous devons dire où nous allons et dessiner comment y aller. C'est vrai pour les différentes filières au niveau national, c'est vrai pour les régions et les territoires, c'est vrai pour les entreprises. **Le dialogue social à chacun de ces niveaux** est essentiel : c'est lui qui permettra les compromis indispensables et l'acceptation des changements.

L'État devra également veiller à ce que ces modifications très profondes de nos facons de consommer, de produire, de nous déplacer, de travailler, d'habiter – bref, de vivre –, permettent de réduire les inégalités. Cela implique une puissante redistribution notamment vers les ménages modestes et moyens qui sont **les plus vulnérables face à la transition** alors qu'ils émettent moins de CO_2. Ainsi, dans notre pays, les 10 % les plus riches ont une empreinte carbone de plus du double de celle des 10 % les plus pauvres (l'empreinte carbone étant le résultat des émissions de CO_2 en France augmenté de celles des produits importés). Pour la CFDT, l'intégralité des recettes issues de la taxation du carbone (à l'échelon européen et national) doit financer l'investissement dans la transition (recherche et innovation, rénovation des logements, infrastructures de transports, efficacité énergétique des entreprises), l'accompagnement au changement des ménages et la compensation en faveur des ménages les plus vulnérables et les plus exposés dans la transition.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DOIT ARTICULER SOBRIÉTÉ, EFFICACITÉ ET DÉCARBONATION AVEC UN MIX ÉNERGÉTIQUE OUVERT.

C'est donc une véritable **gouvernance** démocratique de la transition qu'il faut construire, une **planification** dans le temps long, ainsi qu'un pilotage permettant de mesurer le chemin parcouru, les efforts à consentir, les ajustements à opérer.

L'approche par filière a cependant ses limites. Travailler sur l'automobile, sur le ferroviaire, sur l'aéronautique, le cycle… ne définira pas la mobilité de demain. Il y a donc lieu d'avoir également une approche transectorielle.

Ces différentes mises en perspective doivent permettre une anticipation des transformations à venir. C'est à cette condition qu'il y aura une transition juste. Car la **justice sociale**, c'est certes en termes économiques et de pouvoir d'achat, mais également en termes d'emplois, de qualité des emplois, de compétences et de conditions de travail et de vie.

Il existe de nombreux dispositifs pour anticiper l'évolution des **compétences, des métiers et des conditions de travail,** pour permettre et faciliter des reconversions d'un métier vers un autre. Ceux-ci doivent être mobilisés, d'autres sont certainement à imaginer et développer afin de sécuriser au mieux les parcours professionnels des travailleurs. En particulier au niveau des territoires, le dialogue social et le dialogue avec les parties prenantes doit se développer conséquemment, y compris grâce à des fonds de transition dédiés et des aides à la création d'emplois sur les nouveaux métiers de la transition écologique, en embarquant dans la transition tous les travailleurs, même les plus éloignés de l'emploi.

ORGANISER LA FIN DES ÉNERGIES FOSSILES À L'HORIZON 2050

Pour la CFDT, la transition énergétique doit articuler sobriété, efficacité et décarbonation avec un mix énergétique ouvert.

LA SOBRIÉTÉ

Le premier vecteur de la transition énergétique passe par la baisse de la consommation énergétique, en requestionnant la satisfaction des besoins, en interrogeant nos modes de production, de consommation, de déplacements et plus largement nos modes de vie. Ce sont nos **comportements** collectifs et individuels que nous devons remodeler au regard de leur impact sur l'environnement :

favoriser les transports en commun, réduire nos déplacements, baisser drastiquement l'usage des plastiques, lutter contre les gaspillages, réduire la consommation de viande, pour ne donner que quelques exemples.
Dans le cadre de la politique énergétique, les grands postes de consommation d'énergie (bâti, transports, industries) doivent être revus, sur la base de politiques publiques de transition :

- pousser la **rénovation** énergétique globale ;
- lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain ;
- favoriser les mobilités durables ;
- développer des modèles **agroécologiques** ;
- flécher les investissements dans des activités bas-carbone et avec récupération de la chaleur fatale ;
- accélérer les investissements pour l'**économie circulaire** (éco-conception, réparabilité, recyclage, réemploi).

L'EFFICACITÉ

Il s'agit de produire et consommer en obtenant le même bien ou service et en utilisant moins d'énergie. L'**innovation** (technologique, mais aussi organisationnelle) est clé en la matière pour proposer des biens et services à moindre contenu énergétique. Il s'agit de rendre les équipements et les circuits plus performants et économes en améliorant les rendements (smart grid ou réseau électrique intelligent), de produire avec un moindre apport de matières premières, d'allonger la durée de vie des produits. Enfin, pour la stabilité du système énergétique avec une part plus importante d'énergies renouvelables, les innovations et investissements sont indispensables dans le **stockage** : stations de transfert d'énergie par pompage turbinage (Step) avec les barrages, solutions de power to gaz (méthane, hydrogène vert), batteries… à tous les stades, de la production d'énergie, à sa distribution, son stockage et à sa consommation.

UN MIX ÉNERGÉTIQUE OUVERT ET DÉCARBONÉ

En s'appuyant sur les sources d'énergies d'aujourd'hui et de demain, cela nécessite d'investir sur les énergies décarbonées, d'abord les énergies renouvelables, en étant conscient qu'il n'existe pas d'énergie « propre », chacune présentant des avantages et des inconvénients.

Toutes les formes de **biomasse** ont besoin d'être mises à contribution, avec des centrales biogaz pilotables : solide avec les chutes de bois (branches, sciures…) et les déchets en bois (contreplaqué, meubles…), gaz par la méthanisation de déchets ou cultures, liquide avec les couverts végétaux et les effluents agricoles. Sur ce dernier volet, il s'agira de trouver l'équilibre, dans le cadre de l'agroécologie, entre cultures alimentaires et cultures pour l'énergie, voire de combiner les deux en améliorant l'impact sur la biodiversité.

LE MIX OUVERT DONNE LE CHOIX AUX GÉNÉRATIONS FUTURES DE POURSUIVRE OU NON LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ NUCLÉAIRE, DE DÉVELOPPER DAVANTAGE LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET D'INTÉGRER DE NOUVELLES SOURCES ISSUES DES PROGRÈS DE LA RECHERCHE.

Par ailleurs, les **parcs solaire et éolien** ont besoin d'être développés et renforcés, en co-construisant avec toutes les parties prenantes l'acceptation sociale et des effets sur la biodiversité (impact sur les paysages, impact sur les zones maritimes de pêche). Avec une façade maritime parmi les plus longues d'Europe (4 700 km), la France dispose d'un potentiel important et 3 512 MW de production ont été attribués pour sept parcs offshores qui devraient être mis en service entre 2022 et 2027. De même, les parcs solaires ont besoin d'être accélérés, en particulier sur les bâtiments tertiaires qui offrent de grandes surfaces d'exploitation. Il s'agit aussi de construire une filière de fabrication d'équipements (fabrication des panneaux et éoliennes, aujourd'hui construits en Chine) et de recyclage après 30 ans d'usage.

De plus, en prenant en compte les débats sur cette source d'énergie et la gestion des déchets, il faut recommencer à investir sur l'électricité **nucléaire**, source décarbonée : il s'agit de baisser sa valeur absolue tout en consolidant le socle de cette énergie pilotable autour de 200-250 TWh dans la consommation finale (contre 300 à 350 TWh ces dernières années). Avec le grand carénage en cours, et sous réserve des autorisations de l'Autorité de Sûreté nucléaire (ASN), les 60 années d'espérance de vie des réacteurs aujourd'hui construits seront atteints en 2045. L'investissement dans de nouvelles centrales est nécessaire, soit l'équivalent de 8 à 10 EPR à construire.

La gestion et le traitement des **déchets issus du nucléaire** doit être prise en compte de manière responsable. Les déchets hautement radioactifs (près de 99 % de la radioactivité globale générée) représentent moins de 3,5 % des volumes à traiter. Aujourd'hui, ces déchets radioactifs sont entreposés en surface dans des installations nucléaires. Cette situation n'est pas sans risque vis-à-vis d'une agression extérieure et, en l'état actuel de nos connaissances, l'enfouissement profond des déchets est la solution technique qui présente le moins de danger et de risque pour les populations. Parce que l'entreposage de surface n'est pas une solution pérenne, la CFDT est favorable à la mise en œuvre de la phase pilote de Cigéo, avec la mise en œuvre d'une sécurité passive, d'un stockage réversible, contrôlé par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), avec un suivi et contrôle d'experts indépendants et une démarche sanitaire vis-à-vis des populations. Ce projet nécessite enfin d'accompagner les territoires et les populations et de construire une gouvernance multi-parties prenantes de Cigéo

Ce réinvestissement dans le nucléaire exige de **reconstruire une filière de l'amont à l'aval** (démantèlement) avec une vigilance particulière aux conditions d'exercice de **la sous-traitance**.

En dernier lieu, développer des solutions et les technologies de **captation du CO_2**, pour les émissions qui ne peuvent être évitées, permettra de compléter le mix. Il s'agit de s'appuyer d'abord sur le vivant, avec une meilleure gestion des puits de carbone à travers les forêts. D'autres solutions technologiques sont encore à l'état de projet.

Dans le débat sur la future stratégie énergie-climat 2023, la CFDT propose de s'appuyer sur une **trajectoire** reposant sur des orientations d'évolution (consommation d'énergie, mix énergétique).

Les niveaux de consommation finale et de production d'électricité tiennent compte de plusieurs facteurs :

- un **effort considérable** et inédit de baisse de la consommation globale d'énergie de 35 à 40 % à horizon 2050 – un véritable projet de transformation de nos modes de vie ;
- la capacité à garder une **autonomie stratégique** dans un contexte mondial ou européen mouvant (volume et prix), avec un niveau d'offre qui permette de peser sur les **prix** ;
- et la capacité à faire face à des besoins accrus en électricité dans le cadre de la **réindustrialisation du territoire** et de la montée en puissance du numérique. La production réalisée en France contribuera à faire baisser l'empreinte carbone, en considérant que les produits importés utilisent plus d'énergie carbonée que ceux produits sur le territoire, en particulier dans les activités utilisant de grandes quantités d'électricité.

Le mix énergétique se présente de manière ouverte avec un socle issu du nucléaire (15 à 25 %), qui constitue la part pilotable avec l'hydraulique et la biomasse en partie. La plus grande part d'énergie est issue des énergies renouvelables (solaire, éolien, thermique) à 75-85 %.

Ce mix ouvert donne le choix aux générations futures de poursuivre ou non la production d'électricité nucléaire, de développer davantage les énergies renouvelables et d'intégrer de nouvelles sources issues des progrès de la recherche.

POUR ALLER PLUS LOIN

LE PACTE DU POUVOIR DE VIVRE
Le Pacte du pouvoir de vivre est une alliance de plus de 60 organisations - acteurs dans la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté, le soutien aux migrants, le monde étudiant, le monde du travail, de l'éducation populaire, de la citoyenneté, de l'économie sociale et solidaire et de la mutualité - qui agit pour la convergence des questions écologiques, sociales et démocratiques : https://www.pactedupouvoirdevivre.fr

ÉCLAIRAGE
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE, Coûts et bénéfices socioéconomiques et syndicaux
Si la transition représente un coût élevé à court et moyen termes, il s'agit d'un investissement de long terme pour réinventer nos activités avec davantage de progrès social et environnemental. https://cfdt.fr/upload/docs/application/pdf/2022-02/noteecofevrier2022.pdf

CFDT
Service Information Communication
Mars 2022